

Droit de réponse

Les sectes et les enfants

Dans un article intitulé *Vigilance face aux sectes* paru le 27 avril 2006, *Le Dauphiné Libéré* a mis en cause l'association "Fraternité blanche universelle" (FBU) qui fait valoir son droit de réponse en ces termes :

"Citant le rapport 2005 de la Miviludes, le journal a indiqué que les enfants étaient très souvent pris pour cible et ce même avant leur naissance au sein de l'association FBU.

L'utilisation volontaire du

terme « cible » signifie que l'association viserait directement et de façon spécifique les enfants, non encore nés, dans l'objectif de les assujettir, les endoctriner, les manipuler ou l'on ne sait quoi encore de malsain, nuisible ou tout simplement malveillant.

Au-delà de l'aberration consistant à indiquer que des enfants non encore nés seraient susceptibles d'être des cibles, il n'existe aucune raison concrète ni aucun fait pré-

cis et naturellement aucune procédure judiciaire ou autre permettant d'affirmer ou de suspecter que la FBU s'intéresserait de près ou de loin aux enfants à naître d'une façon quelconque, dangereuse ou critiquable.

En l'occurrence, l'imputation de prendre des enfants à naître pour cible ne repose sur aucun fait établi ni sur la moindre vérification." □